

Compte rendu de réunion

Date (année-mois-jour) et heure de la réunion

Date: 2024-02-23 Heure: 9 h à 10 h

NOTE: Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser la personne qui l'a rédigé afin qu'elle apporte les corrections qui s'imposent.

Lieu de la réunion

Rencontre virtuelle

Rédigé par

Christine Pelletier, Direction des relations avec le milieu

Objet

Présenter les résultats de l'analyse de la demande de la Ville de Longueuil visant à modifier l'aménagement de la route 112 (boulevard Cousineau) à l'intersection de la rue de la Tourbière pour assurer la protection des piétons.

But

Convenir des aménagements requis à l'intersection R112 / de la Tourbière avec la Ville.

Personnes présentes

Ville de Longueuil

(LA VILLE)

Mobilité durable et éclairage Direction du génie

- Daniela Cioplanta, chef de division, feux de circulation et éclairage de rue
 - Yvon Blais, coordonnateur de projet, feux et éclairage
 - Frédéric Soucy, coordonnateur de projet, feux et éclairage

Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

(LE MINISTÈRE)

Direction générale de la planification et de la gestion des infrastructures

Kamal Boulhrouz, directeur général

Direction de l'expertise en chaussée et en circulation

- Yves St-Laurent, conseiller expert

Module de la conception routière

- Alejandro Rodriguez, ingénieur coordonnateur
- Djamal Meftah, ingénieur

Direction générale de la coordination et des relations avec le milieu

Rogério Correia, directeur général

Direction des relations avec le milieu

- Christine Pelletier, agente de liaison

Liste de diffusion (destinataires) du compte rendu

Personnes présentes

Objet	Date de la réunion (année-mois-jour)
Convenir avec la Ville des aménagements à apporter à l'intersection R112/de la Tourbière.	2024-02-23
Sujets abordés	Action requise / Responsable / Échéance
1. MOT DE BIENVENUE	
Le Ministère	
 Mentionne que la rencontre vise à partager avec la Ville de Longueuil les résultats de l'analyse de la demande de la Ville visant à modifier l'aménagement de la route 112 à l'intersection de la rue de la Tourbière pour sécuriser la traversée des piétons. 	
2. ÉTAT DE SITUATION	
Le Ministère	
Présente à la Ville deux scénarios pour le mode de fonctionnement partiellement protégé.	
Scénario 1 - Configuration actuelle	
 La bonification de la sécurité des piétons requiert l'ajout d'un panneau d'interdiction VDFR (virage à droite au feu rouge). L'interdiction des mouvements de virage à droite retardera ces mouvements pour les véhicules sortant de la rue de la Tourbière (du centre commercial), même en l'absence de piétons. 	
Scénario 2 – Demandé par la Ville	
 Le maintien de la manœuvre de VDFR à partir de la rue de la Tourbière (du centre commercial) est sans enjeu, les virages à droite sont interdits pendant l'engagement des piétons. L'ajout d'un panneau d'interdiction VDFR est requis sur la route 112 en direction est. 	
 Indique que la mise en place du scénario 2 répond à la demande de la Ville et nécessite des modifications : Aux têtes de feux Au marquage À la cignolisation 	

- À la signalisation
- Au phasage
- Présente le concept de l'aménagement recommandé et remercie la Ville pour son travail de préanalyse.

3. ÉCHANGES ET DISCUSSION

LE MINISTÈRE

 Mentionne que la Ville est responsable du marquage uniquement et peut intervenir sur la rue de la Tourbière sans nécessairement s'arrimer avec les interventions du Ministère.

LA VILLE

 Signale que l'ajout du panneau « Accès interdit aux piétons » du côté ouest de la route 112 viendra renforcer l'interdiction de traverser la route 112 et qu'une fois installée, la nouvelle signalisation sera intégrée à la mise à jour réglementaire.

V-0410 (2019-08) Page 2 de 3

Objet	Date de la réunion (année-mois-jour)
Convenir avec la Ville des aménagements à apporter à l'intersection R112/de la Tourbière.	2024-02-23
Sujets abordés	Action requise / Responsable / Échéance
 Demande au Ministère de transmettre la présentation, mentionnant que l'analyse servira à élaborer le plan adéquat pour acheminer une requête aux travaux publics de la Ville pour le marquage. Souligne qu'une date d'intervention pourra être envisagée après la transmission de la requête. 	MINISTÈRE Transmettre la présentation à la Ville. Fait le 2023-02-23
4. PROCHAINES ÉTAPES	VILLE DE LONGUEUIL
LE MINISTÈRE - Mentionne qu'une demande sera transmise aux services de l'exploitation du Ministère en spécifiant que la date d'intervention sera déterminée ultérieurement, suivant une confirmation de la Ville.	Communiquer au Ministère des dates possibles pour une intervention conjointe.
Fin de la rencontre à 9 h 32	

V-0410 (2019-08) Page 3 de 3